



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'éducation

Question orale n° 1264

Texte de la question

M. Pierre Lequiller attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité pour les enfants dits intellectuellement précoces de pouvoir trouver un enseignement adapté au sein de notre système public d'enseignement. L'Ecole a la mission de permettre à chaque jeune d'acquérir les bases indispensables à la vie, mais aussi de développer leurs capacités et leurs potentialités. Or, pour ces enfants précoces, il apparaît qu'ils sont la plupart du temps en échec scolaire parce que dès leur plus jeune âge leur goût de l'étude n'a pas été stimulé par un rythme d'apprentissage adapté. Ces enfants, loin de n'être pas faits pour l'école, sont au contraire « trop faits pour l'école » ; ce sont en effet des enfants extrêmement vifs, curieux de tout, imaginatifs, animés d'une grande soif d'apprendre. Leur caractère particulièrement réceptif fait qu'ils peuvent facilement se démobiliser et devenir la proie de l'ennui lorsqu'ils doivent suivre un rythme trop lent pour eux. Bénéficiant d'immenses facilités, ils ne sont pas entraînés à l'effort personnel et n'acquièrent pas les méthodes de travail nécessaires pour réussir dans les études supérieures. Or, ces méthodes ne peuvent s'acquérir que dès les premières années. Il est inutile de souligner combien il est difficile de « récupérer » un enfant qui est mis en situation d'échec scolaire. Les enfants précoces représentent 2,5 à 5 % d'une classe d'âge et appartiennent à tous les milieux, car la précocité n'est pas un phénomène social ; ce qui l'est, c'est l'aide que reçoivent ceux qui ont la chance d'appartenir à des familles culturellement favorisées, parce que ces familles savent souvent persuader les enseignants qu'une solution plus adaptée est nécessaire. N'est-ce pas un gâchis de constater que 33 % de ces enfants sont en situation d'échec en fin de 3e et que 17 % font des études médiocres ? Beaucoup est fait pour combattre l'échec scolaire dans les zones difficiles en permettant aux jeunes de rattraper des retards qui proviennent de difficultés à s'adapter à l'école. Dans ce même sens, il faut aussi reconnaître l'évidence de la précocité et accepter d'en faire un sujet de réflexion devant conduire à mettre en place une politique de prévention de ce type d'échec scolaire. Il lui demande, quelles mesures il envisage de prendre pour apporter une solution à ce problème, car il n'est pas dans le rôle de la République, ni d'abandonner aux seuls établissements privés sous contrat le soin de le régler, ni de laisser des écoles sans contrat, et donc sans véritable contrôle, se créer et faire croire qu'elles ont la solution.

Texte de la réponse

M. le président. M. Pierre Lequiller a présenté une question n° 1264

La parole est à M. Pierre Lequiller, pour exposer sa question.

M. Pierre Lequiller. Monsieur le secrétaire d'État à la recherche, je voudrais appeler votre attention sur la nécessité, pour les enfants dits intellectuellement précoces, de trouver un enseignement adapté. En effet, dans le système actuel, ces enfants sont paradoxalement la plupart du temps en situation d'échec scolaire parce que, dès leur plus jeune âge, leur goût de l'étude n'a pas été stimulé par un rythme d'apprentissage adapté. Loin de n'être pas faits pour l'école, ils sont au contraire « trop faits pour l'école », car ce sont des enfants extrêmement vifs, curieux de tout, imaginatifs, mais leur caractère particulièrement réceptif fait qu'ils peuvent facilement se démobiliser et devenir la proie de l'ennui lorsqu'ils doivent suivre un rythme trop lent pour eux.

Les enfants precoces representent de 2,5 % a 5 % d'une classe d'age et appartiennent a tous les milieux, car la precocite n'est pas un phenomene social. Ce qui l'est, c'est l'aide que recoivent ceux qui ont la chance d'appartenir a des familles culturellement favorisees. N'est-il pas preoccupant de constater que 33 % de ces enfants sont en situation d'echec en fin de troisieme et que 17 % font des etudes mediocres ? C'est inquietant car, paradoxalement, ces enfants, intellectuellement precoces, sont souvent d'une tres grande fragilite psychologique.

Quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le secretaire d'Etat, pour apporter une solution a ce probleme ? Il ne faut pas laisser aux seuls etablissements prives sous contrat le soin de le regler, meme s'ils le font bien. Il ne faut surtout pas laisser des ecoles privees sans contrat se specialiser en la matiere. L'enseignement public doit s'occuper plus activement des enfants intellectuellement precoces.

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la recherche.

M. Francois d'Aubert, secretaire d'Etat a la recherche. Monsieur le depute, il n'existe pas de donnees chiffrees officielles sur ce sujet, important pour les familles, des enfants intellectuellement precoces. Cela dit, vous avez raison de souligner qu'ils risquent, paradoxalement, de se trouver en situation d'echec scolaire.

Le Nouveau contrat pour l'ecole a mis en place des mesures qui visent a favoriser la reussite des eleves par un enseignement adapte a la diversite de leurs souhaits, de leurs aptitudes et de leurs besoins, qu'il s'agisse d'eleves eprouvant des difficultes d'apprentissage ou d'eleves plus precoces dans l'acquisition et la construction des savoirs. Donner sa chance a chacun, tel est l'objectif du Nouveau contrat pour l'ecole.

Ainsi, pour le premier degre, la nouvelle organisation de l'ecole en cycles pedagogiques pluriannuels apporte aux eleves une reponse adaptee a leurs besoins, a la diversite de leurs aptitudes; elle permet de trouver un rythme de scolarite qui convient a leur developpement. Certains eleves peuvent accomplir un cycle d'etude des apprentissages fondamentaux ou des approfondissements en deux ans, d'autres en quatre ans. La tres grande majorite des eleves l'accomplissent en trois ans. Cette organisation de l'ecole permet de ne pas constituer, pour certains enfants, des classes speciales a l'interieur d'une meme ecole. S'il est important de repondre de facon pertinente a la rapidite des acquisitions cognitives, il demeure necessaire de prendre en compte les attitudes, le comportement de ces enfants et de veiller aux aspects lies a leurs capacites physiques et artistiques, a l'acquisition de methodes de travail personnelles.

Pour le second degre, la nouvelle architecture en trois cycles definie par le decret du 29 mai 1996 relatif a l'organisation de la formation au college traduit egalement ces objectifs. Elle propose a tous les eleves, jusqu'a la classe de troisieme, des parcours de reussite pour les preparer a la poursuite de leurs etudes, dans les meilleures conditions.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau college, la possibilite est offerte aux colleges de mettre en place dans le cycle normal, conformement a la note de service 96-132 du 10 mai 1996 des parcours diversifies fondees sur les centres d'interet des eleves et prenant appui sur leurs domaines d'excellence. Ces parcours, qui doivent permettre de mieux prendre en compte l'heterogeneite des eleves, sont organises pour repondre aux difficultes de certains eleves, mais egalement pour enrichir les apprentissages de chacun.

De plus, il est prevu que, a compter de la classe de cinquieme, chaque eleve pourra enrichir son parcours d'un ou de deux enseignements optionnels facultatifs, en sus des enseignements communs. La reintroduction de la cinquieme de l'option facultative de latin, qui constitue desormais un veritable apprentissage et non plus une simple initiation, enrichit egalement a l'evidence le cycle central.

Les arretes relatifs au cycle central et au cycle d'orientation, qui seront publies au cours du premier semestre 1997, fixeront l'organisation des enseignements applicables a partir de la rentree scolaire 1997. Pour les cinquiemes et quatriemes, ils laissent aux etablissements une marge de souplesse leur permettant de mettre en place des parcours diversifies qui doivent beneficier egalement aux eleves dont le rythme d'acquisition est plus eleve. C'est dans ce cadre que les eleves intellectuellement precoces, qui font preuve d'un rythme d'acquisition plus eleve, doivent trouver leur parcours de reussite, comme nous le souhaitons tous.

Données clés

Auteur : [M. Lequiller Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1264

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 78

Réponse publiée le : 15 janvier 1997, page 4

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 1997